Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260520-CM260501-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT MAI A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2026

En exercice : 19 **Présents : 17** **Votants : 18**

Le vingt mai deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absent excusé avec pouvoir : MIUS François (pouvoir GUINARD DOUARD Edith)
Absent excusé : BERNARD Philippe
Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0501

COMMISSION « FINANCES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-22 du CGCT, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux votes à main levée.

Le Maire propose que la commission « Finances » soit constituée de **7** membres, hormis le maire, Président de droit.

Il invite les conseillers municipaux à se prononcer sur le nombre de membres proposé.

Après délibération, le conseil municipal décide, à **16 voix POUR, 2 voix CONTRE**, que la commission « Finances « est composée de **7** membres.

Il propose la liste suivante :

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260520-CM260501-DE

- BERNARD Philippe
- LUCAS Eliane
- PORCHER Emeric
- RICHTER Stéphane
- HAMONIC Anne-Gaëlle
- GUGUEN Jacques
- PELLERIN Anthony

Il demande s'il existe une autre liste.

Aucune autre liste n'étant proposée, le conseil municipal, après avoir procédé aux votes,

DECIDE, à 18 voix POUR, que la commission « Finances » est composée des membres suivants :

- Alain JAN, Président
- BERNARD Philippe
- LUCAS Eliane
- PORCHER Emeric
- RICHTER Stéphane
- HAMONIC Anne-Gaëlle
- GUGUEN Jacques
- PELLERIN Anthony

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Alain JAN, Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.